

CAPPEI : DÉCRET ET ARRÊTÉS SONT PARUS

Le décret et les deux arrêtés relatifs au nouveau certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI), désormais nécessaire pour enseigner en SEGPA et EREA, sont parus au JO du 12 février 2017. Le [décret](#) est complété par deux arrêtés qui précisent l'un [l'organisation de l'examen](#) pour l'obtention du CAPPEI, l'autre [l'organisation de la formation professionnelle spécialisée](#).